

# CONSEIL MUNICIPAL

## PROCES-VERBAL DE SEANCE – S4

Séance du 19 juin 2020 à 20 heures 30 minutes

Le dix-neuf juin deux mil vingt à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de SOS dûment convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de Sos, sous la présidence de Didier SOUBIRON, Maire de la commune de SOS-GUEYZE-MEYLAN.

**Présents :** M.SOUBIRON Didier, Mme STALTER Claudette, M.TISSOT François, Mme DAUBA Valérie, Mme PREVOT Nicole, M.TONIN Patrick, Mr LARCHE Arnaud, M. SANNER Bruno, Mme SARION BOURDON Marie-France, M. ANDRIEU Dominicq, M. WALTER Joseph, M. CHALDU Patrick, Mme DE GROOT Esther.

**Secrétaire de Séance :** Mme PREVOT Nicole

**Président de séance :** Didier SOUBIRON

\*\*\*\*\*

### Ordre du jour :

1. **Approbation du compte-rendu de la séance précédente**
2. **MODIFICATION du nombre des Adjoints**
3. **ÉLECTION d'un 4<sup>ième</sup> adjoint**
4. **DÉLIBÉRATION – Acceptation du legs de monsieur Gilbert DUBÉDAT**
5. **DÉLIBÉRATION – Participation de la commune pour le transport scolaire**
6. **Répartition des membres dans les commissions communales**
7. **DÉLIBÉRATION – Élection des délégués communaux au syndicat EAU 47**
8. **DÉLIBÉRATION – Élection des délégués communaux au syndicat TERRITOIRES D'ENERGIES 47**
9. **DÉLIBÉRATION – Élection des délégués communaux au syndicat SIVU CHENIL FOURRIERE de Caubeyres**
10. **DÉLIBÉRATION – Élection des délégués communaux au syndicat conseil d'administration de l'EHPAD « les deux vallées »**
11. **DÉLIBÉRATION – commission d'appels d'offres**
12. **QUESTIONS DIVERSES**

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 30 mn

Il fait part à l'ensemble du conseil de la démission de monsieur SAINT-OMER Jean-Luc.

Vu le décès de monsieur Alain CAME et la démission de monsieur Jean-Luc SAINT-OMER, le conseil municipal fonctionnera désormais avec 13 conseillers.

### **1 – Approbation du compte-rendu de la séance précédente**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

### **2 - Modifiant le nombre des adjoints**

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

**Considérant** que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

**Considérant** que la commune compte 15 conseillers et que le nombre maximal d'adjoints au maire prévu ne peut excéder 4 adjoints,

Considérant que lors du conseil municipal du 25 mai 2020, les membres avaient actés par délibération la création de trois postes d'adjoints au maire.

Après concertation des membres et pour mieux répartir les charges de travail entre les adjoints, monsieur le Maire propose de créer un poste de 4<sup>ième</sup> adjoint au Maire.

Après avoir ouï l'exposé de monsieur le Maire,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**avec 8 voix pour, 4 voix contre, 1 abstention**

**DECIDE** -la création d'un 4<sup>ième</sup> poste d'adjoint au maire.

### **3- ÉLECTION D'UN 4<sup>ième</sup> ADJOINT AU MAIRE**

Il a été procédé sous la présidence de monsieur Didier SOUBIRON, le maire, à l'élection du 4<sup>ième</sup> adjoint :

#### **Election du 4<sup>ième</sup> adjoint :**

Monsieur le Maire demande aux conseillers qui souhaitent être candidat au poste de 4<sup>ième</sup> adjoint de se faire connaître : seule Madame Nicole PRÉVOT se propose.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc,

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 13

À déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : 4

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 9

Majorité absolue : 7

**Madame Nicole PRÉVOT** ayant obtenu la majorité des voix, **a été proclamé 4<sup>ième</sup> adjointe** et installée immédiatement.

### **4 - DÉLIBÉRATION – Acceptation du legs de monsieur Gilbert DUBÉDAT**

**Considérant** que monsieur Gilbert DUBÉDAT né le 4 février 1922 à ARX (Landes) et décédé le 2 décembre 2019 à SOS, artiste peintre et poète Sotiate, a légué sa maison cadastrée AB 294 – AB 295 ainsi que le mobilier et sa collection de tableaux.

**Considérant** le courrier du 7 avril 2020 par lequel Maître François BERNARD, notaire à Mézin (Lot-et-Garonne), confirme à monsieur le Maire que le legs précité a été enregistré en son étude au profit de la commune. Le testament précise que l'habitation de monsieur DUBÉDAT devra devenir un centre culturel – musée permanent portant son nom.

**Considérant** l'estimation réalisée par l'étude notariale F. BERNARD de Mézin qui fixe une valeur de 45000 euros pour la maison et 5000 euros pour la collection de tableaux.

Vu l'attachement des habitants de SOS pour leur peintre et poète local Gilbert DUBÉDAT.

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**Décide** d'accepter le legs de monsieur Gilbert DUBÉDAT, composé des parcelles cadastrées AB 294 et AB 29 et dont l'entrée est située place Armand Fallières à SOS (Lot-et-Garonne), ainsi que de la collection de tableaux ;

**Dit** que conformément aux souhaits de monsieur Gilbert DUBÉDAT, le bâtiment deviendra un centre culturel et musée permanent et portera son nom ;

**Approuve** l'inscription des crédits nécessaire à cette opération au budget primitif

*Le conseil souhaite savoir si le testament de monsieur DUBÉDAT comporte une date de prescription quant à l'utilisation du bâtiment. Monsieur le Maire prendra l'attache du notaire pour obtenir le renseignements et savoir également si tout ou seulement une partie du bâtiment doit être utilisé dans un but culturel.*

*La maison a été estimée à 45 000 euros et la collection de tableaux à 5 000 euros.*

**5 - DÉLIBÉRATION – Participation de la commune pour le transport scolaire**

La région Nouvelle Aquitaine qui a la compétence des transports scolaire demande aux familles une participation financière pour acheminer les enfants d'une école à une autre à l'intérieur du Regroupement Pédagogique Intercommunal de SOS – POUDENAS – SAINTE MAURE DE PEYRIAC. Le barème appliqué pour l'année scolaire 2020 / 2021 est de

30 euros pour le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>ième</sup> enfant d'une même famille

21 euros pour le 3<sup>ième</sup> enfant

15 euros par enfant pour le 4<sup>ième</sup> enfant et les suivants.

Monsieur le Maire rappelle que jusqu'à la rentrée de septembre 2019 les transports scolaires étaient gratuits. Cette mesure favorisait l'implantation des familles dans nos secteurs ruraux et soutenait l'attractivité de notre RPI.

Il propose au conseil d'envisager une prise en charge par la commune des frais de transports scolaires ci-dessus précités. Après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**Décide** de prendre en charge la participation financière pour acheminer les enfants d'une école du Regroupement Pédagogique Intercommunal, suivant le barème ci-après :

30 euros pour le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>ième</sup> enfant d'une même famille

21 euros pour le 3<sup>ième</sup> enfant

15 euros par enfant pour le 4<sup>ième</sup> enfant et les suivants.

**Dit** que cette prise en charge concernera UNIQUEMENT que les enfants scolarisés dans le RPI intercommunal de SOS-POUDENAS-SAINTE MAURE DE PEYRIAC et domiciliés dans la commune de SOS.

**Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits dans le budget primitif

**Approuve** que le service des transports de Nouvelle Aquitaine émette un titre à l'encontre de la commune correspondant à l'acheminement des enfants Sotiates vers les écoles de POUDENAS et de SAINTE-MAURE-DE-PEYRIAC.

**6 – DÉLIBÉRATION – Répartition des membres dans les commissions communales**

<b>SOS - GUEYZE - MEYLAN / COMMISSIONS COMMUNALES</b>			
<b>COMMISSION</b>	<b>VICE PRÉSIDENT</b>	<b>MEMBRES</b>	<b>OBJET</b>
<b>AFFAIRES SCOLAIRES</b>	<b>PRÉVOT Nicole</b>	SOUBIRON Didier	Conseil d'école, suivi des demandes, organisation du personnel, achats de fonctionnement de l'école
<b>COMMUNICATION</b>	<b>SARION BOURDON Marie-France</b>	STALTER Claudette DAUBA Valérie	Journal communal, site internet de la commune, panneaux interactifs...
<b>CULTURE, PATRIMOINE &amp; TOURISME</b>	<b>CHALDU Patrick</b>	ANDRIEU Dominicq DE GROOT Esther	Création de rencontres culturelles, journée du patrimoine, valorisation et développement de l'offre touristique
<b>FINANCES</b>	<b>Didier SOUBIRON</b>	DAUBA Valérie TONIN Patrick LARCHÉ Arnaud SARION BOURDON M-France	Prévisions budgétaires, suivi des finances, préparation des décisions modificatives...
<b>GUEYZE</b> Référént communal du secteur	<b>SARION BOURDON Marie-France</b>	CHALDU Patrick	Gestion des demandes et des besoins des administrés des secteurs de Gueyze et Meylan. Dynamisation des secteurs.
<b>FLEURISSEMENT</b>	<b>PRÉVOT Nicole</b>	WALTER Joseph	Fleurissement annuel de la commune (concours village fleuri)
<b>MEYLAN</b> Référént communal du secteur	<b>STALTER Claudette</b>	TISSOT François	Gestion des demandes et des besoins des administrés des secteurs de Gueyze et Meylan. Dynamisation des secteurs.
<b>ORGANISATION DES MARCHÉS</b> Hebdomadaires, festifs, de Noël	<b>STALTER Claudette</b>	PREVOT Nicole SANNER Bruno WALTER Joseph	Organisation et gestion des marchés (convention d'occupation du domaine public, gestion des emplacements, installation stands-tables-chaises buvette. Noël : organisation du marché, animations, décoration du village, illuminations de Noël.
<b>SERVICES TECHNIQUES</b>	<b>Didier SOUBIRON</b>	TISSOT François	Organisation et planification du travail des services techniques
<b>TRAVAUX VOIRIE &amp; RÉSEAUX</b>	<b>TISSOT Dauba</b>	STALTER Claudette TONIN Patrick LARCHÉ Arnaud SANNER Bruno ANDRIEU Dominicq	Entretien et rénovation du patrimoine bâti de la commune ainsi que des cimetières. Commissions de sécurité. Amélioration et entretien de la voirie, des chemins ruraux. Éclairage public, réseaux d'eau et d'assainissement, station d'épuration.
<b>VIE ASSOCIATIVE &amp; SPORTS</b>  <b>CLUB DE FOOT</b>	<b>DAUBA valérie</b>	<b>VIE ASSOCIATIVE :</b> SARION BOURDON M-France CHALDU Patrick <b>FOOT :</b> TONIN Patrick LARCHÉ Arnaud	Coordination des animations : programme des associations, occupation de salle municipale, occupation du domaine public, gestion du matériel communal. Suivi des demandes de subventions.  Relation avec le club, suivi des demandes et des activités
<b>VIE ÉCONOMIQUE</b> Agriculture, Artisanat, Commerces	<b>A DÉTERMINER EN FONCTION DU RÉFÉRENT ALBRET COMMUNAUTÉ</b>		Mise en valeur du savoir-faire des acteurs locaux. Relations avec les partenaires pour favoriser l'implantation et/ou développer (CDC Albret communauté, CCI, chambre des métiers, MSA...)

Madame Esther DE GROOT se propose pour accompagner les ressortissants étrangers dans les affaires communales. Le conseil approuve sa démarche et la nomme référente pour l'accompagnement et le suivi des administrés issus d'autres pays.

## 7 – DÉLIBÉRATION – élection des délégués communaux au syndicat départemental EAU 47

Monsieur le maire rappelle aux membres de l'Assemblée que la commune est adhérente au Syndicat EAU 47 de Lot-et-Garonne (EAU 47, qui est l'autorité organisatrice du service public de distribution de l'eau et l'assainissement sur l'ensemble du territoire du département).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Il convient d'élire, pour représenter la commune au syndicat EAU 47, un délégué titulaire et un délégué suppléant au scrutin secret à la majorité absolue.

Si, après 2 tours de scrutin, aucun candidat n'obtient la majorité absolue, un troisième tour de scrutin aura lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, l'élection sera acquise au plus âgé.

Monsieur le maire rappelle que pour un syndicat de communes, le choix du conseil municipal peut porter sur tout citoyen réunissant les conditions pour faire partie d'un conseil municipal.

Le maire invite les candidats à se déclarer :

S'est porté candidat pour le délégué titulaire : - M. TISSOT François  
S'est portée candidate pour la déléguée suppléante : - Mme PRÉVOT Nicole

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Désigne** pour représenter la commune au syndicat EAU 47 d'Agen :

**- délégué titulaire :** - M. TISSOT François  
**- déléguée suppléante :** - Mme PRÉVOT Nicole

## 8 – DÉLIBÉRATION – élection des délégués communaux au syndicat départemental TERRITOIRES D'ÉNERGIES 47

Monsieur le maire rappelle aux membres de l'Assemblée que la commune est adhérente au syndicat Territoire d'Énergies 47, qui est l'autorité organisatrice du service public de distribution de l'énergie électrique sur l'ensemble du territoire du département.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts modifiés du TERRITOIRE D'ÉNERGIES 47 approuvés par arrêté préfectoral en date du 5 novembre 2013,

Il convient d'élire, pour représenter la commune au Territoire d'Énergies 47, au sein du secteur intercommunal d'énergie de Sud d'Agen pour former un collège, deux délégués titulaires et deux délégués suppléants au scrutin secret à la majorité absolue.

Si, après 2 tours de scrutin, aucun candidat n'obtient la majorité absolue, un troisième tour de scrutin aura lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, l'élection sera acquise au plus âgé.

Monsieur le maire rappelle que pour un syndicat de communes, le choix du conseil municipal peut porter sur tout citoyen réunissant les conditions pour faire partie d'un conseil municipal.

Le maire invite les candidats à se déclarer.

Se sont porté candidats pour les délégués titulaires : - Mme STALTER Claudette  
- Mme PRÉVOT Nicole

Se sont porté candidats pour les délégués suppléants : - Mme DAUBA Valérie  
- M. SOUBIRON Didier

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Désigne** pour représenter la commune au syndicat TERRITOIRE D'ÉNERGIES 47, au sein du secteur intercommunal d'énergie de Sud d'Agen :

**- délégués titulaires :** - Mme STALTER Claudette  
- Mme PRÉVOT Nicole

**- délégués suppléants :** - Mme DAUBA Valérie  
- M. SOUBIRON Didier

**9 – DÉLIBÉRATION – élections des délégués communaux au S.I.V.U. Chenil Fourrières de Caubeyres**

Monsieur Le Maire rappelle qu'à la suite des élections municipales, il convient de désigner des délégués pour siéger au SIVU Chenil Fourrière de Caubeyres.

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé, procède à l'élection parmi ses membres, au scrutin secret et à la majorité absolue, des délégués au SIVU Chenil Fourrière de Caubeyres.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Désigne** pour représenter la commune au syndicat TERRITOIRE D'ENERGIES 47, au sein du secteur intercommunal d'énergie de Sud d'Agen :  
**- délégués titulaires :** - CHALDU Patrick  
- STALTER Claudette

**10 – DÉLIBÉRATION – désignation du nouveau président du Conseil d'Administration ainsi que de deux membres du conseil pour siéger au conseil d'administration de l'EHPAD « les deux vallées »**

Monsieur Le Maire rappelle qu'à la suite des élections municipales, il convient de désigner de nouveaux délégués pour siéger au sein du Conseil d'Administration de l'EHPAD « Les deux Vallées » à SOS.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré  
DÉCIDE à l'unanimité de désigner**

Président du conseil d'administration de l'EHPAD : **SOUBIRON Didier**  
Vice-président du conseil d'administration de l'EHPAD : **TISSOT François**  
Membre du conseil d'administration de l'EHPAD : **DE GROOT Esther**

Les deux déléguées es-qualité pour représenter l'administration civile restent inchangées :  
**Mesdames Sylvie DARRÉON et Elisabeth GROT.**

**11 – COMMISSION D'APPELS D'OFFRES**

Monsieur Le Maire rappelle qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer une nouvelle commission d'appels d'offres.

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé, procède à l'élection parmi ses membres, au scrutin secret et à la majorité absolue, des membres de la commission communale d'appels d'offres.

**Sont proclamés membres à l'unanimité**

Président de la commission d'appels d'offres : **SOUBIRON Didier**  
Membres de la commission d'appels d'offres : **TISSOT François**  
**SANNER Bruno**  
**SARION-BOURDON Marie-France**  
**ANDRIEU Dominicq**

**12 – QUESTIONS DIVERSES**

- A. Travaux sur la D656 – le département va faire un surfacage de la chaussée, depuis la sortie du village jusqu'à la limite des Landes (direction Gabarret). Quand ces travaux seront achevés, une demande de subvention (50 %) sera effectuée par la commune pour aménager l'entrée de Gueyze et faire ralentir les véhicules.
- B. La préfecture vient de notifier à la commune l'obtention d'une subvention de 50 % pour la 2<sup>ième</sup> tranche d'aménagements des bourgs. Les travaux comprennent des équipements à la promenade du Pitouret, la création d'une aire de pique-nique et de stationnement à Gueyze, l'aménagement des places dans le village.
- C. La subvention attendue pour 80 % de l'achat du véhicule électrique vient d'être notifiée et s'élève seulement à 55 % du montant d'achat HT.

Mr le maire lève la séance à 23h50.

## DÉLIBÉRATIONS

Séance du 19 juin 2020 à 20h30

### **Objets des délibérations prises durant la séance :**

- \* DÉLIBÉRATION – Acceptation du legs de monsieur Gilbert DUBÉDAT
- \* DÉLIBÉRATION – Participation de la commune pour le transport scolaire
- \* DÉLIBÉRATION – Élection des délégués communaux au syndicat EAU 47
- \* DÉLIBÉRATION – Élection des délégués communaux au syndicat TERRITOIRES D'ENERGIES 47
- \* DÉLIBÉRATION – Élection des délégués communaux au syndicat SIVU CHENIL FOURRIERE de Caubeyres
- \* DÉLIBÉRATION – Élection des délégués communaux au syndicat conseil d'administration de l'EHPAD « les deux vallées »
- \* DÉLIBÉRATION – commission d'appels d'offres

### **Membres présents :**

NOMS Prénoms	Signatures	Observations
SOUBIRON Didier		
STALTER Claudette		
TISSOT François		
DAUBA Valérie		
PREVOT Nicole		
TONIN Patrick		
LARCHÉ Arnaud		
SANNER Bruno		
SARION BOURDON Marie-France		
ANDRIEU Dominicq		
WALTER Joseph		
CHALDU Patrick		
DE GROOT Esther		

**Absents :** néant

**Membres ayant donné procuration :** néant

**Secrétaire de séance :** Mme Nicole PRÉVOT

**Président de séance :** Didier SOUBIRON